

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme France Thibault, conseillère
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère

Absence : M. Nicolas Rudloff, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-10-181

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Anne-Marie Merrien
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le point 3.8 « Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2021
 - 3.2. Journal de facturation – Septembre 2021
 - 3.3. Tirage de la bourse d'études 2021
 - 3.4. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
 - 3.5. Affichage du poste de « Préposé (e) à l'entretien de la patinoire »
 - 3.6. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec
 - 3.7. Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2021
 - 3.8. Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets
- 4. LÉGISLATION**
 - 4.1. Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne 2022 – 2024
 - 5.2. Sécurité incendie – Formation des pompiers

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de septembre 2021
 - 8.2. Dépôt au Fonds région et ruralité volet 4 pour une étude préliminaire du futur développement domiciliaire
 - 8.3. Octroi du mandat pour l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 8.4. Octroi d'un contrat pour des travaux arboricoles dans le périmètre urbain
 - 8.5. Appui au projet du Centre d'innovation des cultures émergentes – Cultur'Innov
9. **LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2021-10-182

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Période de questions des citoyens

M. ALAIN CÔTÉ

Questions sur les terrains identifiés dans l'étude de Vivre en Ville.

Questions sur l'augmentation de sa valeur foncière et sur le coût des taxes.

M. FRÉDÉRIC LAROCHE

Questions sur projet du réseau d'égout, notamment sur l'emplacement du site pour les étangs aérés, les professionnels qui sont allés sur les terrains des propriétés privées et l'avancement du projet.

M. MARC-ANDRÉ BEAUBIEN

Question sur la quiétude du territoire en lien avec le futur développement domiciliaire.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-10-183

3.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2021

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 10 au 30 septembre 2021, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de cent quatre-vingt-quatre mille sept cent vingt-sept dollars et vingt et un cents (184 727,21 \$), qui comprend les travaux de rechargement du rang 2 prévus dans la TECQ 2019 – 2023.

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Septembre 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de septembre 2021.

2021-10-184

3.3 Tirage de la bourse d'études 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou leurs diplômes d'études professionnelles (DEP) ou leurs attestations de spécialisations professionnelles (ASP) du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu qu'une seule candidature pour la bourse de la persévérance scolaire 2021 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Pénélope Clément-Tison.

QUE le conseil municipal félicite Pénélope Clément-Tison pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Conformément à l'article 176,4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis les états comparatifs des revenus et dépenses du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021.

2021-10-185

3.5 Affichage du poste de « Préposé(e) à l'entretien de la patinoire »

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste de « Préposé(e) à l'entretien de la patinoire » pour la saison 2021 – 2022.

ADOPTÉE

2021-10-186

3.6 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022 au montant de cent quatre-vingt-quatre dollars (184 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-10-187

3.7 Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 2021

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité nomme la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL vérificateur de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

2021-10-188

3.8 Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal mentionne au Centre de services scolaire des Sommets qu'il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2021-10-189

4.1 Adoption du règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 2002-04 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite autoriser l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone Rub22 et assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal d'un (1) établissement et que le terrain ait une superficie minimale de 12 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Enzo Marceau lors de la séance du conseil tenue le 16 août 2021 et qu'un premier projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique par voie écrite, en raison de la pandémie de la COVID-19, s'est tenue du 24 août au 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public pour la demande d'approbation référendaire a été donné le 16 septembre 2021 et qu'aucune demande n'a été faite à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2021-04 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-10-190

5.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne 2022 – 2024

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q. chapitre S-2.3) et le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., C.C. -27);

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt ainsi que le maire, M. Philippe Pagé soient autorisés à signer l'entente d'une durée de trois ans.

QUE les coûts reliés à cette entente soient de cent soixante-dix dollars (170 \$) pour la première année et cent quatre-vingts dollars (180 \$) pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

2021-10-191

5.2 Sécurité incendie – Formation de pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit la formation de deux pompiers pour le programme « Opérateur d'autopompe » et deux pompiers pour le programme « Pompiers 1 » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2021-10-192

6.1 TECQ 2019 – 2023 – Programmation de travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-10-193

7.1 Budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget 2022 de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le budget total de trois millions quatre-vingt-un mille deux cent quatorze dollars (3 081 214 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l'année 2022.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de septembre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de septembre 2021.

2021-10-194

8.2 Dépôt au Fonds région et ruralité volet 4 pour une étude préliminaire du futur développement domiciliaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un terrain de trente-trois (33) acres pour un futur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire pour ce futur développement doit être réalisée avant d'aller en appel d'offres pour les plans et devis de ce nouveau développement;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement, la Municipalité doit produire une étude environnementale phase 1, une étude de caractérisation écologique et un relevé d'arpentage;

CONSIDÉRANT QUE ce développement est stratégique pour le développement de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche différents objectifs de la planification stratégique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être accompagnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'étude préliminaire au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$);

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé des soumissions pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage à différentes firmes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage est la firme PBK coopérative ingénieure au montant de seize mille cinquante dollars (16 050 \$);

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande dans le Fonds régions et ruralité pour un montant de trente-deux mille cinq cent cinquante dollars (32 550 \$)

QUE la Municipalité donne le mandat à la Fédération québécoise des municipalités pour l'étude préliminaire du futur développement au montant de seize mille cinq cents dollars (16 500 \$) conditionnellement à l'acceptation du dépôt dans le Fonds régions et ruralité volet 4.

QUE la Municipalité donne le mandat à la firme PKB coopérative ingénieure pour l'étude environnementale phase 1, l'étude de caractérisation écologique et le relevé d'arpentage au montant de seize mille cinquante dollars (16 050 \$) conditionnellement à l'acceptation du dépôt dans le Fonds régions et ruralité volet 4.

QUE Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire, soit autorisée à signer tous les documents reliés à ces mandats.

ADOPTÉE

2021-10-195

8.3 Octroi du mandat pour l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis le lot 6 078 146 de trente-trois (33) acres pour un futur développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir développer ce lot, celui-ci doit être exclu de la zone agricole par une demande d'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la Fédération québécoise des municipalités une offre de services professionnels pour l'accompagner dans cette démarche;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour l'accompagnement de l'exclusion de la zone agricole du lot 6 078 146 au montant de huit mille cinq cents dollars (8 500 \$).

QUE la directrice générale et secrétaire, Mme Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

QUE cette dépense soit prise dans le Fonds de développement de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-10-196

8.4 Octroi d'un contrat pour des travaux arboricoles dans le périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE certains arbres dans le périmètre urbain doivent être abattus car ils sont malades et dangereux pour la population;

CONSIDÉRANT QUE certains arbres doivent également être élagués dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé une soumission à l'entreprise Le Monde des Arbres;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est de cinq mille dollars (5 000 \$), taxes en sus;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'élagage et d'abattage d'arbres à l'entreprise Le Monde des Arbres au montant de cinq mille (5 000 \$), taxes en sus.

QUE l'administration s'assure de bien communiquer l'information à la population concernant les travaux arboricoles prévus.

ADOPTÉE

2021-10-197

8.5 Appui au projet du Centre d'innovation des cultures émergentes – Cultur'Innov

CONSIDÉRANT QUE le projet du Centre d'innovation des cultures émergentes (CICÉ) porté par la coopérative s'inscrit dans la continuité des actions porteuses entreprises par la coopérative, notamment avec son verger expérimental;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à maintenir et développer « l'esprit Saint-Camille », une communauté apprenante, innovante et solidaire (orientation 1.1 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille);

CONSIDÉRANT QUE le projet sera créateur d'emplois de qualité (création d'emplois locaux; orientation 2.3.2 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille);

CONSIDÉRANT QU'il vient soutenir l'émergence d'un pôle d'innovation agroalimentaire dans le secteur des cultures émergentes;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à consolider la filière des cultures émergentes par des recherches appliquées et la transmission de connaissances aux entreprises agricoles de ce secteur (initiatives liées à l'apprentissage; orientation 3.1.3 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille)

CONSIDÉRANT QU'il offrira des opportunités d'accroître la production et la transformation locales d'aliments (autonomie alimentaire; orientation 1.4.1 de la planification stratégique 2020-2030 de Saint-Camille et objectifs poursuivis avec le Plan de développement d'une communauté nourricière à Saint-Camille);

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera aux enjeux priorités par le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (enjeux de relève, multifonctionnalité, transformation, distribution et mise en marché);

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accorde son appui à l'obtention d'une subvention de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) en provenance de l'enveloppe locale du Fonds régions et ruralité (volet 2), conditionnelle à l'obtention du financement nécessaire au démarrage du projet;

QUE la Municipalité confirme l'admissibilité du projet à la Politique de soutien aux entreprises et son intention de soutenir le projet par le biais des volets 1 et 2 de la Politique. Cette aide, selon le montage financier prévisionnel et qui sera réévaluée au terme du projet avec le promoteur, est estimée à environ douze mille cinq cents dollars (12 500 \$);

QUE la Municipalité appuie et recommande l'acceptation du projet de la Coopérative au Fonds pour l'émergence de projets (volet 4 du Fonds régions et ruralité 2020-2024).

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

MME SARA LEVASSEUR

Question sur le terrain ciblé par la demande d'exclusion de la zone agricole.

Question sur l'utilisation de l'écocentre de Val-des-Sources.

Question pour enlever des poteaux sur un arbre sur leur propriété dans le cadre d'un projet municipal.

MME HUGUETTE JARRET

Question sur l'endroit où l'on trouve l'ordre du jour de la séance.

Question sur les travaux d'élagage d'Hydro-Québec.

Question sur le conseiller ou conseillère qui s'occupe du départ des résidents de Saint-Camille.

M. FRÉDÉRIC LAROCHE

Question sur la disponibilité de l'ordre du jour.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

12 VARIA

Le maire remercie Mme Thibault et Mme Merrien pour leurs implications au sein de conseil municipal au cours des quatre dernières années de leur mandat.

2021-10-198

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé, Maire